



Association
M.A.G.
MEILLEUR AVENIR EN GERIATRIE

Villefranche sur Saône
Le 30 janvier 2015

**CONVOCATON A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 24 FEVRIER 2015**

Conformément à l'article 8.2.1 des statuts, je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'Association Meilleur Avenir en Gériatrie, qui se tiendra à Alix, salle de réunion au niveau des consultations (bâtiment A 1^{er} étage), le 24 février 2015 à 18h30.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Désignation du président de séance et du secrétaire
- 2) Rapport d'activité de l'association pour l'année écoulée
- 3) Rapport sur la situation financière 2014
- 4) Appel à cotisation
- 5) Renouvellement des membres du conseil d'administration
- 6) Discussion pour éventuelle adhésion à la charte de fonctionnement de la filière gériatrique du territoire de santé Villefranche-Tarare-Trévoux (documents joints par mail)
- 7) Perspectives pour l'année en cours
- 8) Questions diverses

Les membres désirant présenter leur candidature au conseil d'administration doivent se manifester dès maintenant.

En outre, tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 2 mandats.

Je vous rappelle également que, par application de l'article 8.2.1 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité relative des membres présents ou représentés.

Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale, en vertu de l'article 7.2 des statuts.

Fait à Villefranche, le 4 janvier 2013.

Audrey PECHU
Présidente